Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260615-DE054_2026-DE

MAIRIE D'ÉTEL
B.P. 38
56410 ETEL

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE054-2026

L'an deux mille vingt-six,
le lundi 15 juin 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Etel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT, Maire d'Étel.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Absents : 4
Votants : 19

QUORUM ATTEINT

Date de convocation : 02 juin 2026

PRÉSENTS :
Messieurs JOLIVEL-ROBERT, GUIHERY-LE ROLLAND, DARCEL-BONNERT, FLEURÉ, LE CORRE, PIGEON.
Mesdames LAMER, GARRAULT, BRAULT-TABAÏ, MICHEL-LEDUC, DAVID, LAUWERS, JEUNET, ROBIN, PERRON.

ABSENTS :
Monsieur Yannick LE ROUZIC procuration de vote à Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT ;
Monsieur Philippe JEGO procuration de vote à Madame Coralie MICHEL-LEDUC ;
Monsieur François LE BOURHIS procuration de vote à Madame Martine LAUWERS ;
Monsieur Vincent CROUILLERE procuration de vote à Madame Emmanuelle DAVID.

Secrétaire de séance : Anne ROBIN

Demande de subvention auprès de la Région pour l'aire de service de la V45

Rapporteur : Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT

A l'échelle d'AQTA, la véloroute V45 représente 57,5 km, allant de Pluneret à Etel, entièrement aménagée et jalonnée. Ce cheminement sécurisé et accessible participe activement à l'attractivité de notre territoire et au développement d'une mobilité douce.

Étel s'inscrit à proximité des itinéraires cyclables du territoire, lui attribuant un rôle potentiel d'étape pour les cyclistes, qu'il s'agisse d'itinérance longue distance ou de pratiques de loisirs à la journée. A ce titre, Etel a été pressentie pour accueillir une des 11 aires de service de la V45 sur le secteur concerné « Destination Bretagne Sud- Golfe Morbihan » de Lorient à La Roche Bernard.

Publié ou Notifié le :

Le développement d'une aire de services constitue un enjeu pour renforcer l'accueil des cyclistes et des usagers en itinérance. L'objectif est de proposer un lieu de pause structurant, répondant aux besoins spécifiques des cyclistes, dans une logique de confort, de halte et de découverte du patrimoine maritime et environnemental local.

Par ailleurs, à travers sa politique touristique, la Région Bretagne ambitionne de soutenir des projets singuliers, porteurs de l'identité des territoires dans lesquels ils s'inscrivent, qui visent à apporter une réponse concrète aux enjeux en matière de transitions environnementale, sociétale, économique, et qui placent l'habitant au cœur des réflexions. De plus, les 10 Destinations touristiques de Bretagne constituent les territoires de projets retenus par la Région Bretagne pour le déploiement de sa politique en matière de développement touristique durable. Aussi, la Région Bretagne a ouvert un programme de subventions permettant de financer les aménagements des aires de services sur la V45.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles **L. 2331-4** et **L. 2331-6** relatifs aux recettes des communes et aux subventions ; l'article **L. 1111-10 II** et **L. 1111-10 III**

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260615-DE054_2026-DE

relatif aux participations financières de la Région et aux participations minimales du maître d'ouvrage,

Vu la politique régionale de soutien aux mobilités actives et au développement des itinéraires cyclables d'intérêt régional ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et des travaux du 28 mai 2026 ;

Considérant que l'itinéraire cyclable V45 constitue un axe structurant favorisant le développement des mobilités douces, du tourisme à vélo et l'attractivité du territoire ;

Considérant la volonté de la collectivité de renforcer les équipements et services destinés aux usagers cyclistes empruntant la V45 ;

Considérant le projet de réalisation d'une aire de service implantée sur le territoire communal comprenant notamment :

– des stationnements vélos ;
– des équipements de repos (tables, bancs, ...) ;
– des équipements de réparation et de gonflage ;
– une signalétique d'information touristique et d'orientation ;
– des aménagements complémentaires (point d'eau, sanitaires, consigne, bornes de recharge VAE, etc.) selon le programme retenu ;

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 51 034 € HT ;

Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'un accompagnement financier de la Région Bretagne dans le cadre de ses dispositifs d'aides aux aménagements œuvrant pour la transition environnementale et pour le déploiement de sa politique en matière de développement touristique durable ;

Entendu le rapport présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 18 voix pour et une abstention (Monsieur Etienne PIGEON)

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de réalisation d'une aire de service sur l'itinéraire cyclable V45 selon le programme présenté.

ARTICLE 2 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT
Intitulé des postes		*Fonds privés (précisez-en l'origine)*	
Travaux – génie civil	4200 €	Autofinancement	25 517 €
Panneaux directionnels	2076 €	Emprunt	€
Toilettes publiques classiques	24 000€		€
Abri	4200 €		€
2 Bornes de recharge pour vélo électrique	4 800 €		€
Consignes à bagages	1200 €	**Total des fonds privés**	€

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260615-DE054_2026-DE

Panneau d'affichage	1 200 €	*Fo… l'o…*	
Point d'eau potable	1 800 €	Subvention Région Bretagne	25 517 €
Totem de réparation	1 800 €		€
Arceau	1152 €		€
Poubelles bi-tri	720 €		
2 Tables de pique-nique 6 personnes	2 400 €		
Pose (comprise dans les PU)			
Aléas (3 %)	1 486 €		€
		Total des fonds publics	€
TOTAL DÉPENSES*	51 034 €	**TOTAL RESSOURCES**	51 034 €

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne au taux le plus élevé possible pour la réalisation de cette opération.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de financement.

ARTICLE 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la publication et/ou notification et de sa réception par le représentant de l'État. Un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité compétence dans le même délai de 2 mois. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Mme Anne ROBIN
Secrétaire de séance

M. Yvan JOLIVEL-ROBERT
Maire d'Étel

MAIRIE D'ÉTEL (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260615-DE054_2026-DE